

DEPARTEMENT
des Côtes d'Armor



Qui a Bretagne sans Jugon a chape sans chaperon

Objet de la Délibération
n°2024-0029

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 MARS 2024

L'an, deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de JUGON-LES-LACS légalement convoqué s'est réuni à la Salle Polyvalente de Dolo sous la Présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

PRÉSENTS : M. Jean-Charles ORVEILLON, M. Patrick MÉNARD, Mme Christelle MEUNIER, Mme Gwenaëlle AOUTIN, Mme Adeline BRIVE, M. Robert LEBLANC, Adjoints, M. Jacky GILLET, Mme Mauricette DIRR, Mme Chantal TARDY, M. Jean-Pierre HERVÉ, M. Mickaël CARDIN, Mme Malika TOUBLANC, Mme Natacha CARRO, Mme Stéphanie FLÉGEAU, Mme Servane GESRET, M. Alexis POIDEVIN, M. Thierry LEBOUCHER, Mme Marie-Sergine BEZARD, M. Denis KEURMEUR, Mme Gwendoline FELIN.

Nombre de conseillers : en exercice : 23, Présents : 21 ; Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

POUVOIRS : Mme Julie POUPART a donné pouvoir à Mme Mauricette DIRR

Mme Stéphanie FLEGEAU a donné pouvoir à Mme Chantal TARDY à compter de 19h50

Absent : M. Pierre AUVRET

Secrétaire de séance : Mme Servane GESRET

Date de la convocation et d'affichage : 22 mars 2024

		Nombre de Membres	
Afférents au Conseil Municipal....	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	
23	23	22	

- TRAVAUX

- DEVIS TOITURE CHAPELLE NOTRE DAME DU CHENE :

Le devis de l'entreprise de couverture Hyvernage est présenté pour un montant de **13 510.05 € HT.**

AVIS DE LA COMMISSION : la commission donne son accord au devis ci-dessus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de donner son accord au devis de l'entreprise Hyvernage pour un montant de **13 510.05 € HT.**

La secrétaire de séance, Servane GESRET

Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Le Maire, Eric MOISAN

